

Les familles monoparentales en Bretagne : de plus en plus nombreuses, de moins en moins semblables

En 2014, 83 500 familles monoparentales résident en Bretagne. Elles rassemblent 219 400 personnes dont 135 900 enfants. Dans huit cas sur dix, ces familles monoparentales sont composées d'une mère avec son ou ses enfant(s). Leurs conditions de logement s'avèrent plutôt moins favorables en moyenne que pour les autres familles. En 15 ans, le nombre de familles monoparentales a augmenté de moitié, diversifiant largement leurs caractéristiques, notamment en termes d'âge, de diplôme ou de catégorie sociale. La situation des familles monoparentales s'éloigne ainsi de leur représentation commune. En particulier, plus d'un tiers des familles monoparentales connaissent aujourd'hui des conditions de vie s'approchant de celles des couples avec enfant(s).

Ludivine Neveu, Insee

Une femme élevant seule ses enfants, avec un travail d'employée peu rémunéré, telle est à grands traits l'image de la famille monoparentale véhiculée dans la société. Dans les faits, sans nier ces réalités, il s'agit d'un stéréotype. Plus d'un tiers des familles monoparentales connaissent aujourd'hui des conditions de vie s'approchant de celles des couples avec enfant(s) tandis qu'un quart des familles monoparentales apparaissent en difficulté car éloignées de l'emploi. Parmi les 1 478 000 ménages bretons dénombrés en 2014, 428 000 sont des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Ces familles sont constituées à 80 % de couples, mariés ou non. Elles comprennent également 83 500 familles monoparentales regroupant 219 400 personnes dont 135 900 enfants.

À l'image des autres régions de l'ouest de la France, la monoparentalité s'avère un peu moins fréquente en Bretagne (20 %) qu'au niveau national (22 %). Les conditions de vie de ces familles (ressources, habitat...), l'organisation de la vie domestique ou la conciliation entre temps professionnel et personnel se révèlent cependant les mêmes en Bretagne qu'ailleurs. En France, la

grande majorité des familles monoparentales (82 %) ont pour origine une séparation, 13 % la naissance d'un enfant chez une personne vivant seule¹ et 5 % un décès.

La diversité des histoires individuelles, les évolutions sociologiques à l'œuvre entre 1999 et 2014, alliées à la forte hausse du nombre de familles monoparentales – près de 30 000 supplémentaires sur la période – interrogent sur une possible transformation de leurs traits socio-économiques.

En 2014 en France métropolitaine,

32,7 %² des personnes vivant dans une famille monoparentale sont en situation de pauvreté. C'est plus du double que dans l'ensemble de la population (14,2 %). Selon l'Observatoire des inégalités, disposer de deux revenus protège en partie les familles de la pauvreté³. La faiblesse des ressources des familles monoparentales peut se

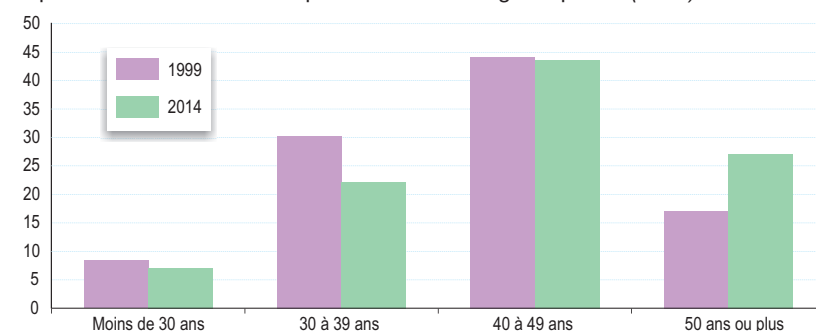
1- Source : Ined Insee – Enquête Famille et logement, 2011.

2- Source : Insee ERFS 2014.

3- Observatoire des inégalités - La pauvreté selon le type de ménage.

1 Baisse significative de la part des parents de moins de 40 ans au sein des familles monoparentales

Répartition des familles monoparentales selon l'âge du parent (en %)



Source : Insee, recensements de la Population 1999 et 2014.

cumuler à d'autres difficultés, pour la garde des enfants par exemple, réduisant les possibilités d'accès à l'emploi. Souvent observée au travers du prisme de la pauvreté et de la précarité, la monoparentalité semble désigner un ensemble de familles aux traits socio-économiques homogènes, par différence avec celles composées d'un couple avec enfant(s). La réalité est plus complexe.

Des femmes à la tête de huit ménages monoparentaux sur dix

Dans la région, une famille monoparentale se compose d'une mère avec son ou ses enfant(s) dans 81 % des cas. C'est une situation assez proche de celle observée en France métropolitaine (83 %). Les employés sont surreprésentés parmi les familles monoparentales (38 % comparé à 10 % pour l'ensemble des ménages bretons⁴) en raison notamment d'un taux de féminisation de cette catégorie sociale très élevé (79 %).

Par rapport aux couples avec enfant(s), la situation des familles monoparentales en termes de revenus est moins favorable. Parmi celles-ci, le parent isolé dispose d'un emploi dans 73 % des cas en Bretagne. Au sein des couples avec enfant(s), l'un au moins des parents a un emploi dans 96 % des cas et les deux dans 76 %.

Par ailleurs, au sein des familles monoparentales, la situation des parents isolés face à l'emploi, diffère significativement suivant le sexe : 71 % des femmes actives ont un emploi comparé à 80 % pour les hommes. Ces écarts en termes de ressources jouent sur les conditions de vie de ces familles, notamment sur leur logement.

Des conditions de logement moins favorables

Les ressources plutôt moindres des familles monoparentales s'accompagnent de conditions de logement moins favorables que pour les couples vivant avec leur(s)

enfant(s), plus encore lorsque le parent isolé est une femme.

À titre d'exemple, les familles monoparentales résident bien plus fréquemment dans le parc social (33 %) que les couples avec au moins un enfant (7 %). Là aussi, une forte différence est observée suivant que le parent isolé est une femme (37 %) ou un homme (18 %).

L'écart entre familles monoparentales et couples avec enfant(s) s'observe aussi en termes de statut d'occupation des logements. Un tiers (37 %) des parents de familles monoparentales possèdent leur logement comparé à trois quarts de propriétaires (77 %) parmi les couples. Le statut de propriétaire concerne toutefois plus d'un père isolé sur deux (53 %) mais seulement 33 % des mères isolées.

Les pères de familles monoparentales résident, en location ou non, dans 69 % des cas dans une maison, soit moins fréquemment que les couples parentaux (89 %) mais plus souvent que les mères isolées (54 %).

La monoparentalité progresse plus encore en Bretagne qu'au niveau national

Avec près de 30 000 familles monoparentales supplémentaires entre 1999 et 2014, la monoparentalité augmente dans la région (+ 55 %) plus encore qu'en France métropolitaine (+ 46 %). En Bretagne comme ailleurs, la monoparentalité concerne de plus en plus les hommes (19 % des familles monoparentales en 2014 comparé à 14 % en 1999). En 15 ans, le nombre de pères vivant seuls avec son ou ses enfant(s) a ainsi plus que doublé dans la région, passant de 7 300 en 1999 à 15 800 en 2014. L'évolution du cadre législatif, en particulier la loi du 4 mars 2002⁵, constitue vraisemblablement l'un des facteurs explicatifs de ce changement.

La forte hausse de la monoparentalité, des situations socio-économiques pour les femmes et les hommes parents isolés contrastées, ainsi que les évolutions

sociétales à l'œuvre sur la période (vieillesse de la population, hausse du niveau des diplômes...) questionnent quant aux évolutions des caractéristiques des familles monoparentales.

Des parents isolés plus âgés

L'âge moyen des parents à la tête d'une famille monoparentale en Bretagne, 43,8 ans en 2014, a augmenté de deux ans entre 1999 et 2014 en lien avec certaines transformations sociétales. En particulier, le veuvage précoce devient une cause moins fréquente tandis que la décohabitation des couples, en progression, en constitue l'explication principale. Des tendances démographiques profondes comme le vieillissement de la population, le recul de l'âge au premier enfant et de l'âge des premières séparations vont dans le sens d'une survenue plus tardive de la monoparentalité dans le cycle de vie. La part des parents isolés de moins de 40 ans baisse ainsi de 9 points en 15 ans en Bretagne (figure 1). Sur plus longue période, les études menées au niveau national⁶ montrent que les proportions de personnes connaissant leur premier épisode de monoparentalité par génération ont fortement évolué : pour les générations 1975-1980 les épisodes de monoparentalité s'avèrent moins précoces que pour les 1965-1969 ou 1955-59.

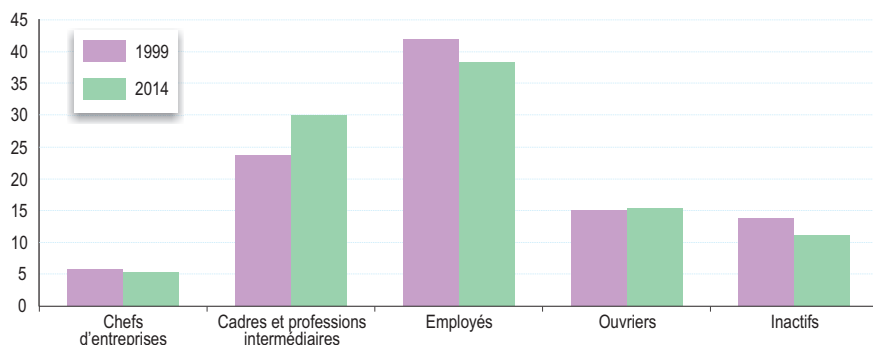
En parallèle de la hausse de l'âge moyen des parents isolés, les familles monoparentales ne ressemblent plus vraiment à celles d'il y a une quinzaine d'années en termes de diplômes et de qualifications.

Une élévation du niveau de diplôme des parents isolés

En 2014, en Bretagne, un peu moins de la moitié (48 %) des parents vivant seuls avec leur(s) enfant(s) ont un diplôme inférieur au Baccalauréat. En 1999, ils étaient 68 % dans cette situation. Sur la même période, la part des parents de familles monoparentales diplômés de l'enseignement supérieur progresse de 13 points dans la région. En 2014, près d'un parent isolé sur trois (31 %) dispose ainsi d'un tel diplôme. Les études nationales signalent toutefois que le niveau de diplômes des parents isolés progresse moins vite que celui des parents en couple. En lien direct avec la hausse des qualifications, la part des parents isolés cadres ou professions intermédiaires atteint 30 % en 2014 (figure 2). Ce poids augmente ainsi de

2 Progression de la part des cadres et professions intermédiaires parmi les parents de familles monoparentales

Répartition des familles monoparentales selon la catégorie sociale du parent (en %)



Source : Insee, recensements de la Population 1999 et 2014.

4- On considère ici la catégorie sociale de la personne de référence du ménage.

5- Selon la Drees, la loi du 4 mars 2002, relative à l'autorité parentale favorisant le développement des résidences alternées pour les enfants de couples séparés, contribue à ce que le nombre de pères isolés progresse plus vite que l'effectif des familles monoparentales.

6- Source : Drees 2003.

6 points en 15 ans, alors que dans le même temps la part des employés se réduit de 4 points. À titre de comparaison, sur l'ensemble personnes âgées de 15 ans ou plus en Bretagne, la part des cadres et professions intermédiaires était de 16 % en 1999 et elle progresse à 21 % en 2014.

Dans leur ensemble, les parents isolés ayant un emploi travaillent désormais moins fréquemment à temps partiel. Ils sont 19 % dans cette situation en 2014, soit 2 points de moins qu'en 1999.

De moins en moins de locataires dans le parc social

Certaines caractéristiques des conditions de logement des familles monoparentales semblent moins marquées aujourd'hui qu'hier. Ainsi, la part de celles résidant dans le parc social baisse de 2 points entre 1999 et 2014. Désormais, 57 % des familles monoparentales vivent dans une maison, soit une progression de 5 points en 15 ans. Ces constats vont dans le sens d'une diversification des traits de la monoparentalité. La part des propriétaires parmi les familles constituées d'un parent avec son ou ses enfant(s) demeure stable sur la période (37 %) mais leur nombre progresse de 20 000 à 31 000. Parmi les familles monoparentales locataires, la place occupée par celles résidant dans une maison (39 % en 2014) progresse de 8 points en 15 ans. Il est malaisé de déterminer si le fait de louer une maison constitue un arbitrage économique pour des familles dans l'incapacité d'acheter ou s'il s'agit d'un choix transitoire. En effet, pour certains parents, la monoparentalité s'avère une étape avant une remise en couple, tandis que pour d'autres, elle constitue un état plus durable dans le cycle de vie. C'est notamment le cas des personnes n'ayant pas vécu en couple avant la naissance de l'enfant⁷.

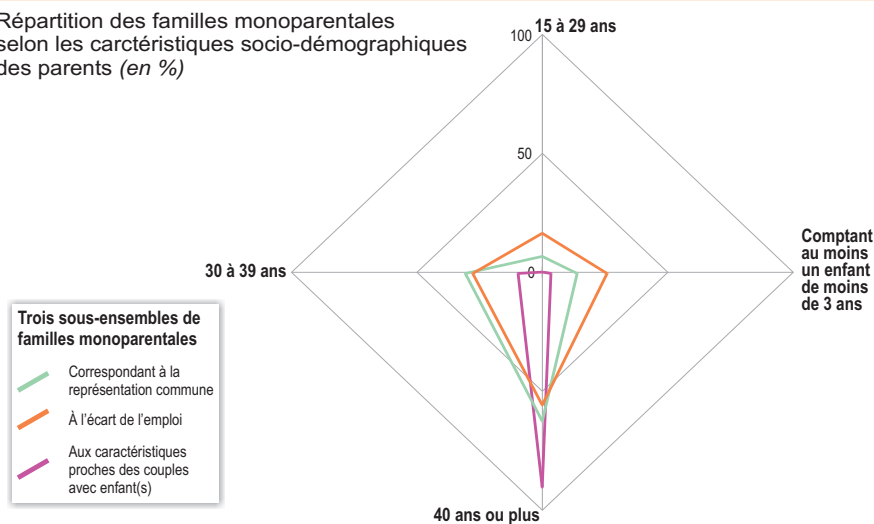
La monoparentalité renvoie à des réalités socio-économiques diverses

Les traits et la durée de la monoparentalité dépendent étroitement de l'histoire matrimoniale des parents ainsi que du moment auquel elle intervient dans leur cycle de vie : avant la fin de leurs études, en début ou en milieu de vie active...

Les familles monoparentales constituent ainsi une population qui se renouvelle constamment et fortement⁸. À titre d'illustration, d'après les dernières études disponibles, environ 230 000 parents isolés ont quitté la monoparentalité au cours de l'année 2010

3 Une monoparentalité qui diffère selon les moments du cycle de vie

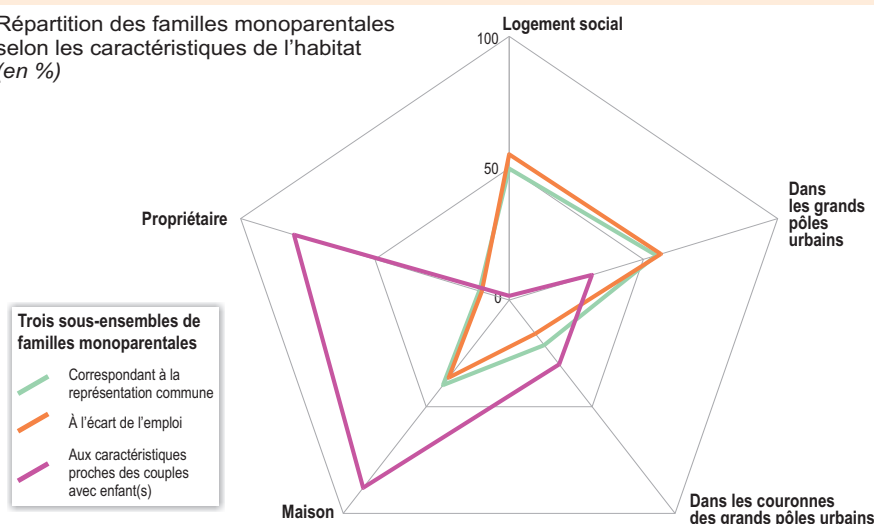
Répartition des familles monoparentales selon les caractéristiques socio-démographiques des parents (en %)



Source : Insee, recensements de la Population 1999 et 2014.

4 Des familles monoparentales aux conditions d'habitat très distinctes

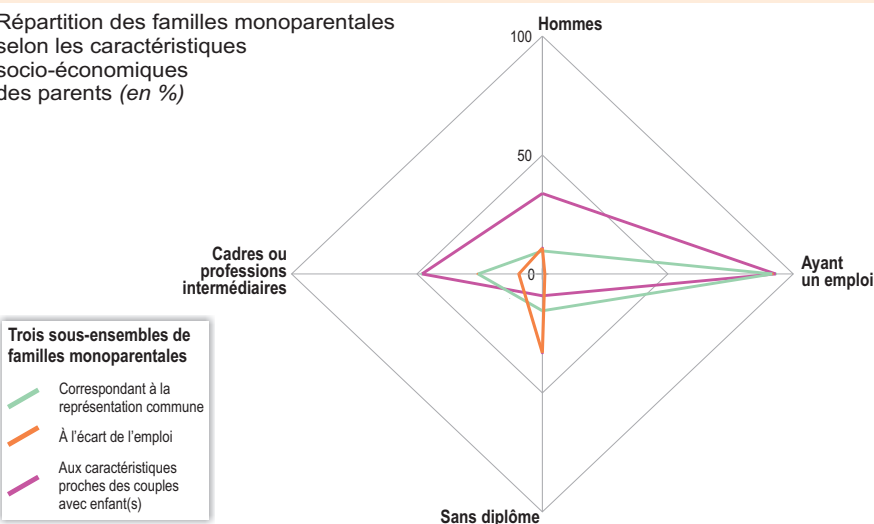
Répartition des familles monoparentales selon les caractéristiques de l'habitat (en %)



Source : Insee, recensements de la Population 1999 et 2014.

5 Diversité des profils socio-économiques des parents de familles monoparentales

Répartition des familles monoparentales selon les caractéristiques socio-économiques des parents (en %)



Source : Insee, recensements de la Population 1999 et 2014.

7- Étude Drees 2015 : source Ined, Insee enquête Famille et logement, 2011.

8- Voir travaux de la Drees.

en France, soit 14 % du nombre total de familles monoparentales. En Bretagne, en raison notamment des transformations observées sur la période récente, les 83 500 familles monoparentales de la région ne constituent pas un ensemble homogène. Elles peuvent en effet se répartir statistiquement en trois catégories se distinguant quant aux conditions de vie et de logement et aux caractéristiques des personnes qui les composent.

32 000 familles correspondent au stéréotype de la monoparentalité

Dans la région, 38 % des familles monoparentales présentent des traits se rapprochant de la représentation commune de la monoparentalité. Dans 90 % des cas, elles sont constituées d'une mère avec son ou ses enfant(s). Les 30-39 ans représentent dans ce groupe 31 % des parents, soit pratiquement 10 points de plus qu'en général dans les familles monoparentales (figure 3). Dans ce premier sous-ensemble, 92 % des parents isolés travaillent et 78 % possèdent un CDI. Les employés y sont largement surreprésentés, puisqu'ils constituent 58 % des parents isolés de ce groupe en 2014, soit 20 points de plus qu'au sein de l'ensemble des ménages monoparentaux, et 48 points de plus que dans la totalité des ménages bretons. La catégorie sociale principale sur laquelle s'appuient les ressources de ces familles explique pour partie leurs

conditions d'habitat (figure 4). Ces familles monoparentales sont, pour 87 % d'entre elles, locataires de leur logement (87 %). C'est quatre fois plus que les couples avec enfant(s) que ce soit au sein ou à l'extérieur du parc social. Ces familles monoparentales habitent dans 60 % des cas dans un appartement et 55 % d'entre elles résident dans les grands pôles urbains. Cela s'explique notamment par la concentration dans ces territoires des logements sociaux et de l'habitat collectif.

20 400 parents de familles monoparentales à l'écart de l'emploi

Avec des conditions d'habitat proches des familles archétypales de la monoparentalité, près d'un quart des parents vivant seuls avec leur(s) enfant(s) dans la région se trouvent plus éloignés du marché du travail. Ce sont des mères dans neuf cas sur dix. De plus, un tiers de ces parents ne dispose d'aucun diplôme (figure 5). Ils sont plutôt jeunes : les parents de moins de 30 ans y sont plus représentés, tout comme ceux vivant avec au moins un enfant de moins de 3 ans (26 % soit 13 points de plus que parmi l'ensemble des familles monoparentales). Ces éléments témoignent probablement de situations de monoparentalité intervenant plus tôt dans les parcours de vie.

31 100 familles monoparentales aux traits plus proches des couples avec enfants

En 2014, 37 % des familles monoparentales de la région connaissent des conditions de vie s'approchant davantage que les autres de celles des couples avec enfant(s). Comme pour les deux autres sous-ensembles, les mères isolées demeurent majoritaires mais la part des pères vivant seuls avec leur(s) enfant(s) atteint ici 33 % soit 15 points de plus que dans l'ensemble des familles monoparentales.

Les caractéristiques de l'habitat des familles de ce troisième sous-ensemble s'écartent significativement de celles des deux premiers. Les propriétaires y sont largement surreprésentés, à hauteur de 80 % des parents isolés, soit plus du double que dans l'ensemble des familles monoparentales (37 %). Les familles de ce groupe résident plus fréquemment dans les couronnes des grands pôles urbains. Elles occupent dans 88 % des cas des maisons individuelles.

Ces caractéristiques de cadre de vie traduisent pour partie les traits socio-économiques de ces familles. En effet, la monoparentalité concerne ici plus souvent des cadres et professions intermédiaires (48 %), qui y sont surreprésentés, tout comme des diplômés de l'enseignement supérieur (45 %). Cette monoparentalité apparaît essentiellement dans une étape plus avancée du cycle de vie, 90 % des parents isolés étant âgés de 40 ans ou plus. ■

Définitions et méthode

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes, elle est constituée d'un couple (marié ou non) avec le cas échéant son ou ses enfant(s).

Un **enfant** se définit comme vivant avec au moins un de ses parents, quelque soit son âge. Pour constituer une famille avec son parent, il doit être célibataire sans conjoint ni enfant vivant dans le même logement.

La **répartition des familles monoparentales** en trois groupes repose sur une **méthode statistique de classification**, dite ascendante hiérarchique, menée sur les familles sur la base de variables du recensement liées à leurs conditions de vie et aux caractéristiques des personnes qui les composent. Cette méthode vise à rassembler au sein de chaque groupe les familles les plus semblables, tout en créant les groupes de familles les plus différents possibles.

Champ de l'étude

L'étude réalisée ici considère l'**ensemble des familles monoparentales, composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans, qui résident seules dans leur logement**, sans le partager avec une autre personne ou une autre famille. Les situations où la famille monoparentale réside avec un autre adulte, souvent un ascendant, s'avèrent marginales.

Elles ne sont pas considérées dans cette étude car ces cas signifient que des solidarités financières et organisationnelles s'exercent. Les familles recomposées, non identifiables dans le **Recensement de la population**, source mobilisée dans cette analyse, ne font pas partie des familles monoparentales.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- 204 600 Familles monoparentales dans les Hauts-de-France / Vincent Bonjour et Elisabeth Cuchere - Dans : *Insee Analyses Hauts-de-France* ; n°43 (2017, février). 4p.
- Couples et Familles / Catherine Baumel *et al.* - Dans : *Insee Références* ; Édition 2015 (2015, décembre). 190p.
- Les familles monoparentales depuis 1990 / Marie ACS *et al.* - Dans : *Dossiers Solidarité et Santé* ; n° 67 (2015, juillet). 34p.
- Les Familles monoparentales des difficultés à travailler et à se loger / Olivier Charodon *et al.* - Dans : *Insee Première* ; n° 1195 (2008, juin). 4p.

